

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 15,5 Km



**AAPPMA «Le Barbeau»
 de MARLY-GOMONT**
 Actualisation : Saison 2025

Domaine privé / Réciproitaire

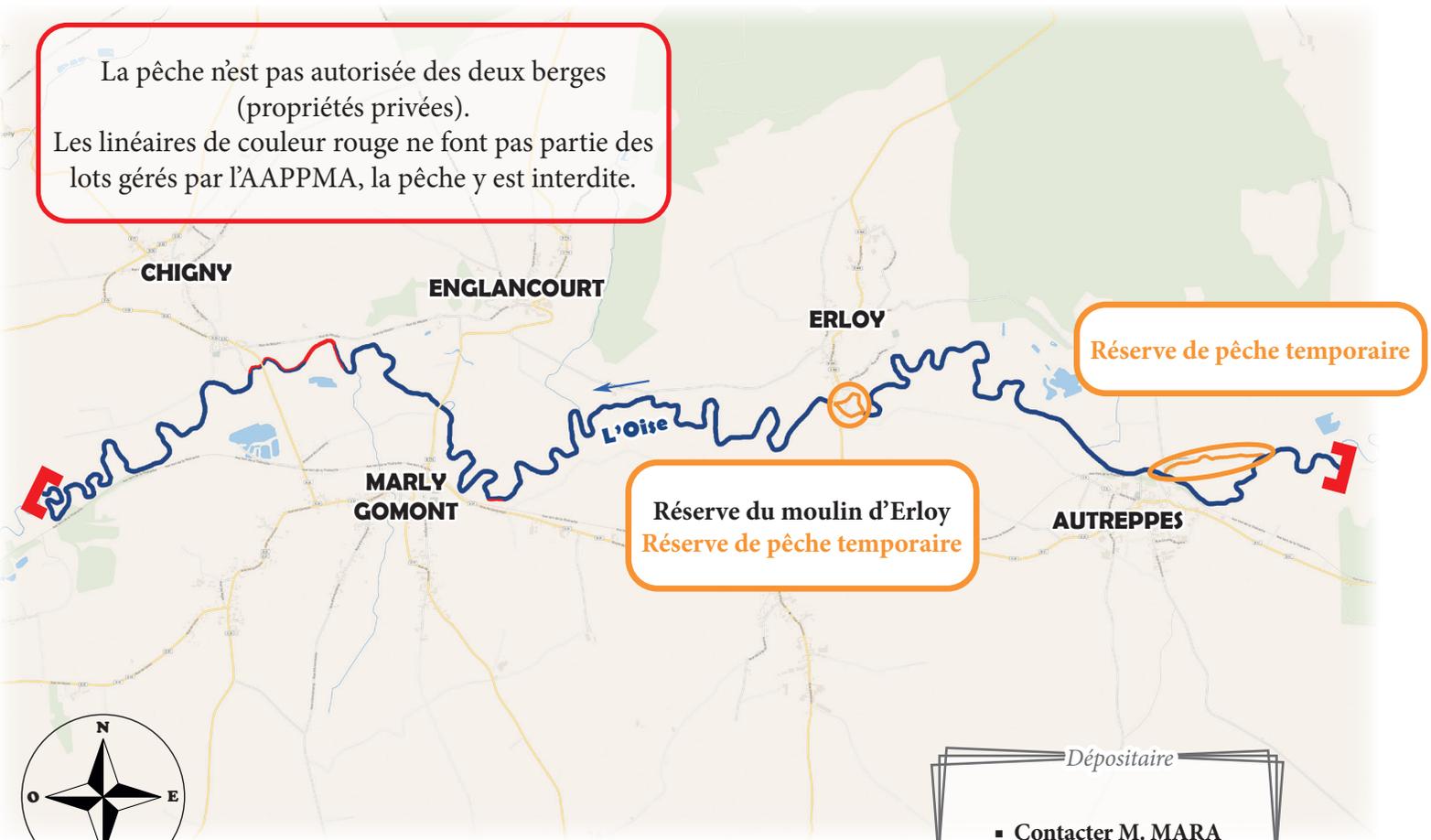
Légende cartographique

-  Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
-  Linéaire classé en « Réserve de pêche »
-  Linéaire réservé (pêche interdite)
-  Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
-  Limite amont/aval des lots de pêche

XXX
 Réserve
 25m-50m
 Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

 Flash-Code
 Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.



Dépositaire
 ■ Contacter M. MARA
 Tél.: 03.23.60.25.63